

DELIBERATION : 2021-03-04

OBJET : Transfert actif au Budget annexe « Immobilier d'entreprises »

L'an deux mil vingt et un et le onze mai à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :
IACOBBI Christophe

Allos :
LANTELME Michel

Angles :
BAC Aimé

Annot :
COZZI Marion
MAZZOLI Jean
RIGAULT Philippe

Barrême :
CHABAUD Jean-Louis
VIVICORSI Pierre-Louis

Beauvezer :
GARNIER Brice

Blieux :

Braux :

Castellane :
LIPERINI Bernard
JONKER Nina
GOLE Jean-Paul

Castellet-les-Sauses :
CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :
RALL Evelyne

Clumanc :

Colmars les Alpes :
SURLE-GIRIEUD Magali

Demandolx :

Entrevaux :
GUIBERT Lucas
CASPARI Hélène
FERAUD François

La Garde :
ŒIL Jean-Charles

La Mure Argens :

La Palud sur Verdon :
BIZOT-GASTALDI Michèle

La Rochette :

Lambruisse :
MARTORANO Robert

Le Fugeret :
PESCE André

Méailles :

Moriez :
COULLET Alain

Peyroules :
CLUET Frédéric

Rougion :
AUDIBERT Jacques

Saint André les Alpes :
PRATO Serge
GERIN-JEAN François

Saint Benoît:
LAUGIER Maurice

Saint Jacques :

Saint Julien du Verdon :

Saint Lions :
ISNARD Madeleine

Saint Pierre :

Sausses :
DAGONNEAU Frank

Senez :

Soleilhas :
LOMBARD Jean-Pierre

Tartonne :
SILVY Jean-Louis

Thorame-Basse :
BICHON Bruno

Thorame-Haute :
SGARAVIZZI Jean-Marie

Ubraye:
ROUSTAN Claude

Val de Chavagne:

Vergons :
JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

Absents représentés : M. PELLISSIER Stéphane ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel; M. BIANCO Philippe ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel; M. FENOUIL Jean ayant donné pouvoir à Mme COZZI Marion; FALASHI Sandra ayant donné pouvoir à M. MAZZOLI Jean; M. COLLOMP Gérard ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge; M. GRAC Stéphane ayant donné pouvoir à M. PESCE André; Mme CHEVALLEY Emily ayant donné pouvoir à M. LIPERINI Bernard; M. VINCENT Jean-Marc ayant donné pouvoir à M. LIPERINI Bernard; Mme TILLEMANN Line ayant donné pouvoir à Mme JONKER Nina; M. MARANGES Philippe ayant donné pouvoir à Mme JONKER Nina; M. COTTON Daniel ayant donné pouvoir à M. GUIBERT Lucas; M. LAUGIER Joël suppléé par M. ŒIL Jean-Charles; M. DELSAUX Alain ayant donné pouvoir à Mme SURLE-GIRIEUD Magali; M. DROGOUL Claude ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude; Mme PONS-BERTAINA Viviane ayant donné pouvoir M. LAUGIER Maurice; Mme VACCAREZZA Francine ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge; Mme GIRAUD Sophie ayant donné pouvoir à M. GERIN-JEAN François; Mme CHAILLAN Alix ayant donné pouvoir à M. MARTORANO Robert; M. PATRICOLA Sauveur ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude; M. OTTO-BRUC Thierry suppléé par M. SGARAVIZZI Jean-Marie; M. ROUX Laurent ayant donné pouvoir à M. GARNIER Brice

Absents excusés : M. VIALE Thierry; M. BARBAROUX Christophe; M. MANGIAPIA Ludovic; M. COLLOMP Thierry; M. DURAND Gilles; Mme ONCINA Anabel

Secrétaire de séance : M. JOUBERT Martial

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

Objet : Transfert actif au Budget annexe « Immobilier d'entreprises »

Exposé

Par décision en date du 9 février dernier, le Conseil Communautaire a créé un budget annexe « Immobilier d'entreprises » permettant dans le cadre de la compétence « développement économique », d'y inscrire des opérations de construction ou d'achat, d'aménagement et de gestion/exploitation d'un certain nombre de biens immobiliers destinés à permettre l'implantation et le développement d'activités économiques sur le territoire.

Trois opérations transférées à ce budget annexe ont déjà connu un début d'exécution sur le budget principal les années précédentes :

- L'Atelier Végétal « La Respelido » à Annot,
- La Maison de Produits de Pays à Castellane,
- Les ateliers artisanaux à Castellane

Dans un objectif de transparence comptable, il convient aujourd'hui de transférer l'actif et les subventions perçues au titre de ces trois opérations entre 2017 et 2020, à savoir :

TRANSFERT DE L'ACTIF LIE A LA CREATION D'UN BUDGET ANNEXE
IMMOBILIER D'ENTREPRISES

N° Inventaire	N° Article	Libellé	Montant
ATELIERLACHATAIGNE	2135	Etude faisabilité atelier de la châtaigne	18 745,43 €
ATELIERCAST	2313	Marché 2016-01 maison de produits et atelier artisanal	85 991,94 €
MAISONPAYSCAST	2313	Marché 2016-01 maison de produits et atelier artisanal	212 817,14 €

TRANSFERT DE SUBVENTIONS LIE A LA CREATION D'UN BUDGET ANNEXE
IMMOBILIER D'ENTREPRISES

Organismes	N° Article	Libellé	Montant
DETR 2017	1311	Création d'une maison de produits de pays	23 633,10 €

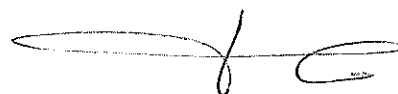
Décision

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **DE PROCEDER** tel qu'exposé ci-dessus au transfert de l'actif et des subventions perçues entre 2017 et 2020 pour les trois opérations citées ci-avant et transférées au budget annexe « Immobilier d'entreprises »,

- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les documents administratifs ou comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Cette décision est adoptée à l'unanimité
Fait et délibéré à Saint André les Alpes,
Le 11 mai 2021
Le Président,



Maurice LAUGIER



Envoyé en préfecture le 12/05/2021

Reçu en préfecture le 12/05/2021

Affiché le

ID : 004-200068625-20210511-2021_03_04-DE